

# ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / Date de révision: 13.02.2026  
BE

Date d'impression 13.02.26

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

ProCare Lab 30 P

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse/fabricant

Miele & Cie. KG  
Carl-Miele-Straße 29  
D-33332 Gütersloh  
No. de téléphone +49 5241 89 0  
No. Fax +49 5241 89 2090  
www.miele-professional.com

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifzentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

\*  
\*  
\*

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



# ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / Date de révision: 13.02.2026  
BE

Date d'impression 13.02.26

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient \*\*\*

acide phosphorique

**2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*****3.2. Mélanges****Composants dangereux \*\*\*****acide phosphorique**

No. CAS

7664-38-2

No. EINECS

231-633-2

Numéro

01-2119485924-24

d'enregistrement

Concentration

&gt;= 50

%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1

H290

Skin Corr. 1B

H314

Eye Dam. 1

H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

&gt;= 10 &lt; 25 %

Skin Corr. 1B

H314

&gt;= 25 %

Skin Irrit. 2

H315

&gt;= 10 &lt; 25 %

Annotations additionnelles:

CLP

Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

**acide citrique**

No. CAS

77-92-9

No. EINECS

201-069-1

# ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

Numéro d'enregistrement	01-2119457026-42		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Eye Irrit. 2	H319	
	STOT SE 3	H335	

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

## ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -15 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / Date de révision: 13.02.2026  
BE

Date d'impression 13.02.26

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition

#### acide phosphonique à ...%

Liste	Arrêté royal...
Valeur	1 mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	2 mg/m <sup>3</sup>

#### acide phosphonique à ...%

Liste	IOELV
Type	IOELV
Valeur	1 mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	2 mg/m <sup>3</sup>

### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains
Matériau approprié	néoprène
Épaisseur du gant	>= 0,65 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	nitrile
Épaisseur du gant	>= 0,4 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	butyle
Épaisseur du gant	>= 0,7 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié	nitrile
Épaisseur du gant	>= 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore

## ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>Point de fusion</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Point de congélation</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>inflammabilité</b>	Non applicable		
évaluation			
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non applicable		
Remarque			
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable		
Remarque			
<b>Température d'inflammabilité</b>	Non applicable		
Remarque			
<b>température de décomposition</b>	non déterminé		
Remarque			
Remarque			
<b>valeur pH</b>	env. 0,7		
Valeur	20 °C		
température			
<b>Viscosité</b>			
<b>dynamique</b>			
Valeur	< 50	mPa.s	
température	20 °C		
<b>solubilité(s)</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,47		
Valeur	20 °C		g/cm <sup>3</sup>
température			
<b>Densité de vapeur relative</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>9.2. Autres informations</b>			
<b>La limite de l'odeur</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>	non déterminé		
Remarque			
<b>Hydrosolubilité</b>	miscible en toutes proportions		
Remarque			

## ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### propriétés explosives

évaluation non déterminé

### Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit avec les lessives alcalines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### acide citrique

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg

##### acide citrique

Espèces	souris		
DL50		5040	mg/kg

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	rat		
DL50		2600	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

# ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /  
BE

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

**acide phosphonique à ...%**

Espèces

lapin

DL50

2740

mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée**

évaluation

Corrosif

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation

Corrosif

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

**sensibilisation**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

**Autres données**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

# ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### acide citrique

Espèces	cyprins dorés ( <i>Leuciscus idus</i> )		
CL 50	440	à	706
Durée d'exposition	96	h	mg/l

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	138		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### acide citrique

Espèces	Daphnia magna		
CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

#### Toxicité pour les algues (Composants)

##### acide phosphonique à ...%

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

#### La dégradabilité facile (Composants)

##### acide citrique

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

non déterminé

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

non déterminé

## ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

non déterminé

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	--

Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
---------------------	-----------	---

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques
---------------------	----------	-----------------------------------

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.




## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 / BE Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1805	1805	1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:  
phosphates

#### COV

COV (CE) 0 %

#### Autres réglementations

# ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /  
BE

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
ISO: International Organization for Standardization  
OEL: Occupational exposure limit  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
UN: United Nations  
IMO: International Maritime Organization

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

## ProCare Lab 30 P

Version: 3 / BE

remplace la version: 2 /  
BE

Date de révision: 13.02.2026

Date d'impression 13.02.26

sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.